UNE RÉVOLUTION AU CINÉMA

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'écran disparaît

Présentons-le : il s'agit de M. Emile LINGLIN, originaire de *Lille*, actuellement rue des Capucins, à *Cambrai*, Officier de réserve, Chevalier de la Légion d'Honneur. Ou plus exactement, il s'agit de M. et Mme LINGLIN, car tous deux ont travaillé en étroite collaboration à réaliser cette merveille : le relief au cinéma.

L'art cinématographique, en progrès constant depuis sa création, s'achemine étapes par étapes, vers son apogée. Tout d'abord muet comme une carpe il est devenu parlant et bavard à un point qu'il est maintenant impossible de lui imposer silence. Il ne lui manquait qu'une chose pour être complet : le relief. Cette chose est enfin trouvée. Elle va lui apporter la vie naturelle telle qu'elle se présente sous les yeux.

Ce que nos inventeurs ont imaginé et mis au point était cherché depuis longtemps par d'autres. De nombreuses publications fourmillent à ce sujet de renseignements techniques malheureusement d'un ordre jusqu'alors impraticable. C'est ainsi qu'un chercheur avait cru découvrir le relief dans les projections au moyen d'un écran pailleté de verre qui n'aurait pas coûté moins de cinquante mille francs le mètre carré. Aussi ne put-il être retenu par les amateurs.

Mais dorénavant on va pouvoir, avec des moyens infiniment moins onéreux, en tous cas accessibles à la bourse de tous les exploitants de cinéma, donner à l'image sur l'écran toute sa valeur de lumières, d'ombres et d'atmosphère de telle sorte que l'écran qui existe encore cependant disparaît à la projection et ne laisse plus d'autre place que celle de la vision intégrale des objets enregistrés par le film.

Une vraie scène

Cette fois, la projection est véritablement faite dans l'espace, en volume, et la sensation est telle que le spectateur a réellement l'impression de la vie et de la réalité. Les personnages projetés sur l'écran évoluent comme s'ils étaient sur une vraie scène avec, toutefois, cette différence que sur une scène les décors sont plats tandis qu'avec l'écran tous les plans sont en relief. Les dessins animés ont de la profondeur et, ce qui n'est pas à dédaigner, les avantages plastiques des artistes sont accusés avec tout le relief et le modelé qu'ils ont naturellement. Rien qu'à ce point de vue le procédé dont nous parlons est assuré d'un succès complet puisqu'il est dans la tradition que toutes les vedettes de cinéma sont d'abord choisies parce qu'elles sont belles...

L'inventeur, sans que pour cela nous voulions entrer dans les détails de son secret, s'est basé dans ses recherches sur les facilités d'accommodation de l'œil qui, de même qu'il s'illusionne sur le mouvement projeté par le film, peut s'illusionner sur les reliefs, la mise en place des plans, la luminosité de l'atmosphère.

A peu de frais

C'est cette illusion que procure l'écran, qu'avec enthousiasme des connaisseurs invités à assister à une démonstration récente dans un cinéma du Cambrésis, ont qualifiée d'extraordinaire ! Elle est telle, cette illusion, que tous les spectateurs, aussi bien ceux des premiers rangs que ceux placés derrière, distinguent nettement les plus infimes détails comme par exemple les ombres et le creux d'un oreiller sur lequel on a posé la tête, ce qui dans le cinéma ordinaire ne peut donner que du blanc et du noir sans nuance aucune.

Et cependant ces résultats ne sont pas obtenus à grands frais. Rien ne change ni dans les appareils de projection ou de prises de vues, ni dans la composition des films couramment employés. Seul l'écran subit la modification recherchée et obtenue par l'emploi de certains sels. Et avec cette modification on arrive même à des résultats curieux d'un ordre purement artistique tels que irisations, sous-verre animés, coloration des ombres. Un arbre, par exemple, placé à contre-jour, reçoit la lumière par derrière, tel que dans la réalité. Il se produit là toute une série de phénomènes curieux mais naturels.

L'avenir du Cinéma

Dans ces conditions il est permis de penser que tous ceux qui, de près ou de loin, vivent du cinéma, tous ceux qui vont lui demander de la joie, des larmes, des connaissances supplémentaires, s'intéresseront grandement à cette découverte du cinéma en relief qui fait faire un progrès immense à ce que nous appellerons le HUITIÈME ART.

Le cinéma sonore et parlant a conquis depuis sa création la faveur du public. Grâce à Mme et M. LINGLIN, voici le cinéma en relief que la même destinée attend.

A LA COMMISSION STAVISKY

LA GRACE DE POULNER

MM. Mouton et Rateau ont affirmé qu'elle avait été régulièrement décidée

La Commissiin d'enquête pour les affaires Stavisky a consacré la plus grande partie de sa séance de la matinée d'hier à des auditions relatives à la grâce de Poulner. D'abord celle de M. Salattre, médecin de la prison de Melun, qui a déclaré que le condamné était atteint de tabès et que, s'il avait été médecin traitant, il lui aurait certainement ordonné un repos complet ; ensuite celles de MM. Mouton et Rateau, anciens directeurs des Affaires criminelles et des Grâces, qui ont, l'un et l'autre, assuré que les mesures de bienveillance dont a bénéficié le comparse de Stavisky avaient été prises régulièrement, qua l'intervention de M. Prouharam n'avait pas joué un rôle décisif, mais, qu'au contraire, la grâce de Pimor, condamné comme Poulner à huit ans de travaux forcés et titulaire antérieurement d'autres condamnations, avait entraîné celle de ses co-inculpés.

On sait que la grâce de Pimor a été accordée par M. Louis Barthou, sur la requête de Mgr Baudrillat, son collègue de l'Académie française, que la Commission va probablement convoquer afin de lui demander dans quelles conditions il est intervenu, car il n'y a pas de lettre de lui au dossier, mais une réponse de M. Louis Barthou.

Enfin, la Commission a entendu l'inspecteur de police Beaurain, qui a donné des indications sur l'affaire de Brunoy et les relations des comparses de Stavisky.

A LA CHAMBRE

LA TAXATION de la viande de boucherie

Après avoir adopté un certain nombre de projets et propositions de loi d'intérêt secondaire, la Chambre a examiné le projet de loi réglant les pouvoirs des préfets et des maires en matière de taxation de la viande de boucherie et tendant à réprimer dans certains commerces le bénéfice exagéré.

Une discussion longue et parfois confuse s'engage, M. CLAMAMUS dépose un contre-projet. Finalement, le renvoi du projet à la commission est voté à l'unanimité, afin que celle-ci élabore un texte nouveau, d'accord avec le Gouvernement.

La commission de la séparation de corps en divorce

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, adoptée avec modifications par le Sénat, tendant à modifier l'article 310 du Code civil (Conversion de la séparation de corps en divorce).

Après une intervention de M. PARMENTIER, député du Nord, qui combat le projet, les deux premiers alinéas de l'article 1er fixant le délai à deux ans, sont adoptés. Le 3e alinéa est réservé.

La suite du débat est renvoyée à jeudi. Séance levée à 18 h. 55. Séance aujourd'hui à 9 h. 30 et à 15 heures.

M. DELESALLE A DONNÉ SA DÉMISSION DE DÉPUTÉ

M. le Président a annoncé au début de la séance qu'il a reçu une lettre par laquelle M. DELESALLE, élu sénateur, déclare se démettre de son mandat de député du Pas-de-Calais.

AU SÉNAT

LA RÉGLEMENTATION DES MAGASINS A PRIX UNIQUE

Après adoption d'une proposition de loi tendant à l'interdiction de se prévaloir dans un but de réclame financière ou commerciale du titre d'ancien fonctionnaire ou des distinctions honorifiques de la Légion d'honneur. Le Sénat a abordé, hier, la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre ayant pour objet la transformation des magasins dits à « Prix unique ».

La commission du Commerce a conclu au rejet de la proposition de loi.

Après un débat long et confus, le Sénat décide de renvoyer le débat à une prochaine séance. Séance levée à 18 h. 15.

Les émigrants sarrois sévèrement triés à la frontière française

On mande de Sarreguemines qu'à la suite d'ordres très sévères enjoignant aux autorités locales de ne laisser pénétrer sur le territoire français que les émigrants venus de Sarre dont la qualité de réfugiés politique ne peut être mise en doute, sept de ces derniers, sur quarante-cinq qui se sont présentés au poste frontière, ont été admis seulement hier matin à passer en France.

Les Allemands vont élever un monument gigantesque pour fêter le retour de la Sarre au Reich

Le journal « Deutsche Front » de Sarrebrück annonce que les membres de l'Association générale des ouvriers allemands du groupe de Grand-Rosseln ont décidé dimanche dernier, d'élever près de la frontière française, un monument gigantesque pour commémorer la libération de la Sarre.

Le monument sera édifié sur le point le plus élevé de Grand-Rosseln ; il sera composé de pierres provenant de tous les points du Reich.

Ces pierres, non taillées, seront assemblées d'une manière disparate pour former un socle immense et le monument sera couronné par un énorme bloc de pierre provenant du cœur de l'Allemagne, exactement de la prairie de Luneburg. Ce bloc portera une inscription qui célébrera la libération de la Sarre et l'unité du peuple allemand.

La rue qui mènera au momnument et qui porte actuellement le nom de rue Kalseruwn, sera débaptisee et transformée en rue Adolf Hitler.

TROTSKY ACCUSÉ D'ÊTRE L'INSTIGATEUR DU MEURTRE DE KIROFF

Il serait désigné comme l'ennemi public N° 1 de l'U. R. S. S.

Le gouvernement des Soviets aurait l'intention de publier sur les dessous de l'affaire Kiroff un livre blanc dans lequel Léon Trotsky serait désigné comme l'ennemi public n° 1 de l'Union des Soviets.

Ce document prouvera au monde entier que l'assassinat doit être attribué à l'instigation de Trotsky. Toutes les lettres qui ont été trouvées s'y rapportant seront publiées intégralement.

CE QU'ON LIT DANS LE « JOURNAL OFFICIEL »

Une nouvelle « passionnante »

Un lecteur nous écrit :

« *Le « Journal Officiel » du 24 courant publie la palpitante information suivante :*

« *Par décret en date du 19 janvier 1935, pris sur le rapport du Ministre de l'Education Nationale et du Ministre des Finances, le logement de deux pièces rendu vacant dans les locaux de l'Observatoire d'Astronomie physique de Meudon par le décès de M. Dalzon, est attribué à M. Leroy, gardien.* »

» *Deux ministres, après avoir lu de nombreux rapports rédigés par de non moins nombreux secrétaires, vus et annotés par des sous-chefs de bureaux, revus et réannotés par des chefs de bureaux, puis dactylographiés et redactylographiés après corrections et annotations, ont eu à prendre cette importante décision et à signer ce sensationnel décret !*

» *Voilà où mènent la paperasserie, la bureaucratie et le fonctionnarisme !*

» *Il en est ainsi pour tout !*

» *Et on parle d'économies !*

» *A ta poche, contribuable, à ta poche !*

» UN PAYANT. »

LE MASSACRE DES SOMALIS

Une démarche française auprès du gouvernement abyssin

Le gouvernement français ne considère pas que l'incident qui s'est produit à la frontière abyssine soit clos. Il fait des démarches auprès du gouvernement abyssin pour que celui-ci prenne des mesures afin de pacifier la région où sont tombés l'administrateur Bernard et ses miliciens. Notre frontière de la côte des Somalis doit être mise à l'abri des incursions des tribus dissidentes rebelles.

Le gouvernement français demandera qu'une répression soit exercée contre les tribus qui ont attaqué nos partisans ainsi que de tels incidents ne se renouvellent pas.

LA SUSPENSION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Le projet de loi a été déposé sur le bureau de la Chambre

Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre, le projet de loi tendant à ssuspendre l'utilisation des heures supplémentaires dans les établissements industriels et commerciaux.

Ce projet rendu nécessaire par le chômage qui sévit actuellement a pour objet d'enlever aux employeurs la faculté d'utiliser à leur gré le crédit d'heures supplémentaires qui leur a été ouvert par les règlements d'administration publique qui ont déterminé les modalités d'application de la journée de 8 heures dans les diverses professions.

Il ressort, en effet, de la dernière enquête mensuelle des inspecteurs du Travail (décembre 1934) que la proportion des chômeurs partiels c'est-à-dire des ouvriers encore occupés qui font moins de 48 h. s'élève à 46.1 %. Quant, a la proportion des heures chômées, elle s'élevait à 7.9 %. Il est difficile d'admettre que des ouvriers fassent plus de 48 h. alors que tant d'autres en font beaucoup moins ou ne travaillent pas du tout.

C'est pour cette raison que le projet du gouvernement suspend en principe l'utilisation expresse des inspecteurs du travail que ces heures supplémentaires pourront être utilisées lorsque le chef d'entreprise justifiera d'un surcroît extraordinaire de travail auquel il ne pourra pas faire face par l'embauchage d'ouvriers en chômage.

LA LOTERIE NATIONALE

On ne connaît pas encore les gagnants des deux lots de 2.500.000 francs

La foule des heureux gagnants de la Loterie Nationale a envahi à nouveau, hier matin, le Pavillon de Flore. Si les possesseurs des deux gros lots de 2.500.000 francs conservent jalousement l'anonymat, d'autres favorisés de la fortune se sont fait connaître.

La Bretagne qui, jusqu'ici, n'avait pas été particulièrement favorisée par les tirages de la Loterie Nationale est, cette fois, véritablement comblée. L'arrondissement de Saint-Malo compte deux groupes d'heureux gagnants, dont l'un se partagera un lot d'un million. Ce sont, d'une part, pour le lot d'un million, 40 ouvriers d'établissements importateurs de charbon à St-Servan et, de l'autre, pour une somme moins importante, une dizaine de petits commerçants.

Les lots payés

A la fermeture des caisses mercredi soir au Pavillon de Flore, il avait été payé au total 8.251 lots : un gros lot de 2.500.000 fr., un lot d'un million, un lot de 500.000 fr. payé à une banque, 47 de 100.000 fr., 40 de 50.000 fr., 71 de 25.000 fr., 300 de 10.000 fr., 1.405 de 1.000 fr. ; enfin, 6.655 remboursements de 100 fr. Ces lots représentaient au total la somme de 17.545.500 fr., dont 9.141.000 pour la 6e tranche et 8.404.500 fr. pour la 7e tranche.

100.000 francs à Leers

Un modeste commerçant de LEERS, père d'une famille nombreuse, vient de gagner, lors du dernier tirage de la Loterie Nationale, un lot de 100.000 fr. avec le billet de la sixième tranche se terminant par 2.930.

L'heureux gnant, que la chance ne trouble pas, exige de conserver l'anonymat. Notre visite, d'ailleurs, l'a fortement surpris.

LA PROTECTION DE L'ÉPARGNE

Soucieux d'assurer d'une manière plus efficace la protection de l'épargne publique, le gouvernement vient de saisir le Parlement de deux projets de loi tendant à modifier la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés. Ces projets, qui s'inspirent dans une large mesure des travaux faits tant à la Chambre qu'au Sénat, visent, le premier, la responsabilité des administrateurs des sociétés par actions, le second les commissaires aux comptes et la présentation des bilans.

LE DROIT DE VOTE ET L'ÉLIGIBILITÉ DES FEMMES

M. Payssat, député des Alpes-Maritimes, a déposé une proposition de loi ayant pour objet d'accorder aux femmes le droit de vote et l'éligibilité aux élections municipales.

POUR L'AMÉNAGEMENT DES COLLECTIVITÉS INDUSTRIELLES

Au nom de la Commission d'administration, M. Morizet vient de rédiger un rapport sur un projet de loi déposé en 1931 et délaissé depuis lors, ayant pour objet de compléter les textes législatifs relatifs à l'urbanisme en vue de précipiter l'aménagement des collectivités.

Ce projet, qui étend à la province la législation instituée pour la région parisienne, prévoit l'établissement de plans régionaux dont bénéficieraient notamment les régions industrielles ou commerciales telles que le Nord, la Loire, Lyon, Bordeaux, Rouen, Le Havre, Nantes, Nancy, Toulouse, Reims, les régions touristiques comme celles de Clermont-Ferrand, Nice, Marseille, le Var, la côte Basque, les départements recouvrés et certaines villes d'Algérie telles que Alger et Oran

LA PROTECTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE NATIONALE ET LES OUVRIERS BELGES

M. Paul Jacquier, ministre du Travail, a reçu une délégation composée de MM. LACOURT, Chassaigne-Goyon, Desgranges, métayer, de Ramel, députés et de M. Lejeune, secrétaire du groupe parlementaire de l'amitié franco-belge.

La délégation a appelé l'attention du ministre sur les conséquences, en ce qui concerne les ouvriers belges, des mesures envisagées pour protéger la main-d'œuvre française

M. Paul Jacquier a fait connaître que dans l'application de ces mesures rendues de plus en plus nécessaires par l'aggravation du chômage, il tiendrait le plus grand compte de leurs observations et qu'il ne ferait rien qui puisse nuire à l'amitié traditionnelle des deux pays ni à leurs relations économiques.

LES TROIS BANDITS D'HAUBOURDIN devant la Cour d'Assises du Nord

L'arrestation, il n'y a pas participé, du moins directement. Mais il est le chef, et il mérite des félicitations. M. le Président BOUTAL le complimente.

M. l'avocat général BOUSQUET ne perd pas de vue l'importance des détails. Il veut des précisions. M. Weber ne peut pas les lui donner :

— Je n'ai pas assisté à l'arrestation.

Me Phalempin pose cependant cette question, car le défenseur de Momont ne perd pas de vue la thèse qu'il a faite sienne, du crime passionnel.

— Avez-vous confiance en vos deux gendarmes, Dutilleul et Hazebrouck ?

— Une entière confiance.

— Enregistrant une déclaration, vos gendarmes sont-ils des hommes à inscrire le contraire ?

— Non !

Du crime au vol, il n'y a qu'un pas

Me Phalempin attend les deux gendarmes. Voici Eugène DUTILLEUL, qui parle dans le style très clair d'un rapport de police :

— Le 1er juin, à 13 h. 30, par suite de renseignements recueillis...

Il s'agit de l'arrestation de Momont chez son logeur, M. Delahousse. Tout a été dit sur cet événement. On sait que l'assassin esquissa un geste menaçant qui le perdit.

— Le revolver prêt à jaillir de la poche était-il au cran d'arrêt ?

— Non.

Ce qui prouve que Momont se considérait en état permanent « d'illégitime défense ».

L'avocat général demande :

— A-t-il dit : « Du vol au crime il n'y a qu'un pas » ?

— Je n'en ai pas souvenance. Ce n'est pas au procès-verbal.

— C'est à la cote 85 du dossier. Momont a ajouté : « L'ayant tué par jalousie, ma tête est bonne ».

M. Bousquet vient de marquer un point. Mais Me Phalempin se dresse :

— Pourquoi êtes-vous allé chez Momont ?

— A cause des renseignements relatifs au vol d'une paire de gants, et parce que nous avons appris qu'il fréquentait Louise Delannoy.

— Lorsque vous recevez une déclaration, l'enregistrez-vous telle quelle ou bien est-ce que vous vous livrez, dans la rédaction de votre rapport, à une œuvre d'imagination ?

— On n'imagine rien du tout.

— Vous n'avez donc rien inventé ?

— Rien.

— Pourtant Garin prétend n'avoir pas dit ce que les gendarmes ont écrit.

Garin proteste. Son avocat, Me Feltier, aussi. Il y a malentendu. Voire ?

Garin a la parole. Ses yeux lancent... mettons des coups de revolver :

— J'ai dit aux gendarmes que le vol était le mobile du crime et les gendarmes m'ont répondu : « Mais non, tu te trompes ; nous, on sait quoi ».

Imperceptiblement, l'avocat général manifeste une discrète satisfaction. Mais le gendarme proteste.

Me Phalempin veut avoir le dernier mot :

— Du gendarme ou de l'accusé, qui ment ?

L'avocat général concède — mais il semble le faire à son corps défendant :

— C'est l'accusé.

— Je prends acte, dit l'avocat que Garin ment devant la Cour d'Assises.

— Cela ne me gêne en aucune façon, riposte le Ministère public.

Quand Garin accuse...

Le gendarme Louis HAZEBROUCK parle entre ses dents. Il répète le récit de l'arrestation. Me Phalempin l'accroche tout de suite sur la sincérité des rapports relatifs au drame. Sur une protestation du gendarme, Garin se permet un éclat :

— Vous intervertissez les rôles. C'est la cinquième fois ; quand j'ai parlé de vol vous m'avez dit : « Ça ne se peut pas ». J'ai d'abord dit : vol, j'ai changé de thèse quand Dutilleul m'a questionné à nouveau, mais maintenant je dis la vérité : le mobile du crime, c'est bien le vol.

Un véritable ami

M. Albert Thibaut est soldat au 6e chasseurs à cheval, à Saint-Avolt. C'était l'ami intime de Warnez. Ils étaient fiancés avec les deux filles de M. Goubel. Avec émotion il raconte ce que furent les dernières heures passées avec son grand ami. Quand il parle de Warnez c'est pour décrire le parfait bon et brave garçon qu'il était : sérieux, quiet, aimable.

A lui aussi, on pose la fameuse question :

— Etait-il l'ami de Louise ?

— Je ne lui ai jamais entendu prononcer son nom.

Cette question qui reviendra — et reviendra encore — comme un leit-motiv irrite un peu les Haubourdinois qui emplissent la salle et on devine derrière notre dos des murmures hostiles.

La fiancée de Warnez, Mlle Julienne Goubel, toute timide cache ses beaux yeux rougis sous son mouchoir blanc. Elle a passé de bonnes heures avec la victime à la ducasse de Loos, la nuit du crime. Elle évoque ces souvenirs d'un délicieux amour tendre et qui sont les derniers.

Et la question est prononcée. Soit qu'elle n'ait pas compris, soit qu'elle n'ait pas entendu, elle répond cette simple phrase, qui recèle quelque éloquence :

— Il était exact à ses rendez-vous.

« Mater Dolorosa »

Mme Germaine WARNEZ-GUILLON, mère du « Spahi » assassiné, descend lentement les marches du prétoire. Visage ravagé de douleur sous les voiles noirs du deuil éternel, telle est cette mère malheureuse. Elle inspire tant de respect que le silence devient total. Une chaise la reçoit car elle se traine plus qu'elle ne marche.

Parler de son fils ? Aussitôt, elle s'anime :

— C'est mon fils qu'ils ont tué... mon fils... Ah quelle nuit ! J'étais dans mon lit mais je ne dormais pas. J'ai entendu des bruits de pas précipités puis deux claquements. Je suis sortie sur le seuil de la maison pour recevoir mon fils mourant. Il est mort dans mes bras.

Mlle Julienne GOUBEL, la fiancée d'Albert WARNEZ, la victime, et Mme WARNEZ, la malheureuse mère dont la déposition fut si émouvante.

De gauche à droite : M. Ignace MAJCKRZAK, son ami M. Constant TEACKENS et M. VERMONT, photographe, tous les trois importants témoins.

M. Albert THIBAUT l'ami intime de la victime.

Mlle Louise DELANNOY l'amie intime de l'assassin.

La pauvre mère pleure. Puis :

— Un si bon garçon ! Il n'a pu prononcer une parole. Oh ! Monsieur ! Il était gentil, aimé de tout le monde. Fiancé ? Oui, avec Julienne. Elle venait à la maison.

Le Président abrège cette pénible scène.

« L'objet du litige »

Voici à la barre, « l'objet du litige », Mlle Louise DELANNOY. C'est une jeune fille fluette, sans beauté et presque une fillette : chapeau rouge genre « bibi » qui laisse échapper le flou d'une indéfrisable, le nez orné de lunettes, manteau de teinte neutre. C'est sur cette demoiselle insignifiante que repose tout le système de défense de Momont, son amant. L'aveu de ses relations coupables, elle le prononce du bout des lèvres, comme à regret. Elle n'a que 17 ans. Elle est la sœur d'un accusé, Clément Delannoy, double raison pour être dispensée du serment d'usage. Le Président lui parle de Momont sous le nom élégant de « fiancé ». M. Boutal pense que c'est par élégance. Qu'en de termes galants ces choses-là sont dites !!!

Quel genre d'amitié la liait à Warnez ?

— Je l'ai connu aux réunions de la Lyre Amicale d'Haubourdin. Nous n'avons jamais eu de rendez-vous. Si on se rencontrait, c'était par coïncidence. Pourtant je le trouvais quelquefois arrêté au coin de ma rue. Je ne l'ai jamais dit à Momont, mais il l'a su.

Momont m'a dit : « Tu vas cesser ce manège, car je ne veux pas passer pour un imbécile ». Il voulait me tuer. Il était violent. J'avais peur. Un jour, au Jardin public, il m'a blessée au ventre d'un coup de couteau. Tout était sujet à jalousie pour Momont. Pour un oui ou pour un non, il se mettait en colère ».

Le coup de poing

C'est maintenant que va surgir l'incident dit du « coup de poing ». Si Momont a tué par jalousie, il y a eu discussion et l'assassin a essuyé un direct de Warnez. A l'instruction, Momont a dit qu'il l'avait esquivé. Il paraît que tout est changé. Warnez était robuste. Le coup a dû laisser une marque apparente. Louise, qui a vu son ami le lendemain du crime, a-t-elle observé « l'œil au beurre noir » de Momont ?

— Nous avons passé une partie de la journée ensemble. J'étais triste. Momont en prit ombrage ». Si c'était moi qui soit mort tu ne pleurerais pas » me dit-il et il me frappa

Tout le monde a compris que Louise était désolée de la mort de Warnez parce que, secrètement, elle l'aimait...

— Vous a-t-il dit que s'il connaissait l'assassin de Warnez, il lui serrerait la main ?

Louise ne répond pas directement à la question.

— Je ne m'explique pas le crime.

Une question de Me Phalempin clot cette audition.

— Warnez voulait-il se marier avec vous ?

Interrogation hardie ? La réponse est bien plus inattendue :

— Au cours d'un voyage à Malo, il m'a demandé si je voulais me fiancer avec lui. J'ai refusé. Alors, il a tenté une démarche auprès de mes parents.

La défense marque un point, incontestablement.

Reste l'affaire du « coup de poing ». La défense y tient.

— Oui, il avait l'œil poché.

Mais l'accusé Delannoy que dit-il ?

— Non, il ne portait aucune trace apparente de coup.

Et l'avocat général qui cherche à gagner le match, de dire froidement :

— Mettez-vous d'accord.

Intervention de Garin :

— Non, pas de coups.

— Oh ! Garin ! fait M. Phalempin.

— Garin c'est Garin et Delannoy c'est Delannoy. Chacun prend des témoins où il peut, lance M. Bousquet.

L'incident est terminé sur cette Lapalissade, et Mlle Louise D[illegible]noy se glisse dans la salle, préoccupée par l'obstination de notre photographe qui se dispose et parvient à faire passer ce curieux témoin à la postérité.

— On n'est pas venu aux renseignements ? Warnez a-t-il parlé avant de mourir ? C'est ainsi que le criminel manifesta son inquiétude.

— Et le coup qui bleuit un œil de Momont ?

— Pas vu.

Ah ! le « bleu » serait imaginaire et le coup de poing itou ?

Momont a la parole pour dire s'il a « fait la leçon » à ses complices.

— Il se peut que non. Il se peut que si.

On demande l'avis de Delannoy, mais il semble se réveiller d'un ahurissement béat.

Le mystère du coup de poing sera-t-il éclairci ? La défense a fait citer trois témoins, témoins de l'ecchymose provoquée par le coup de poing.

« Une âme de corsaire »

Mme Suzanne MILLESCAMPS, de Mouvaux, a vu Momont le lendemain du crime à Wasquehal, au domicile paternel du bandit. Le trio a, en effet, terminé la, la fête du lundi de Pâques, commencée à Lille.

— Il avait reçu un coup à l'œil droit. Ça faisait comme un bleu.

— Il était capable de se le faire lui-même ?

— Je ne le crois pas.

M. MILLESCAMPS Henri, blanchisseur à Mouvaux, est un ami de M. Momont père.

— C'était un gosse. On l'appelait « le gosse ». Il lisait des ouvrages d'aventures. C'était un bon garçon mais il avait une « âme de corsaire » (sic). La mère le gâtait ; le père, pas du tout.

Mère douloureuse

Voici descendre, cassée en deux, pâle, lamentable, pitoyable, loque humaine, la malheureuse mère de l'assassin. Des petits pas compassés et la chaise reçoit, devant la barre, une femme qui en un an a vieilli de dix années. Elle a une pauvre figure souffreteuse et une voix d'outre-tombe.

Le fils, ignoble assassin, pleure, effondré dans le box. Garin garde son mince sourire et Delannoy est de plus en plus ahuri.

Le Président parle à Mme Momont avec de délicates précautions. Elle répond, dans un souffle, les mains jointes :

— Mon fils !... Il est venu le 2 avril, au soir, chez nous. Il voulait manger. Je lui ai fait une omelette et un flan. Dans la salle à manger j'ai vu le coup qu'il avait à l'œil droit. Viens près de moi, lui dis-je, quoi que tu as à l'œil ? « Te fais pas de bile, je ne suis pas un bambin ».

Mon fils, Monsieur ! Je l'aime plus que moi-même. Il était toujours malade, les docteurs disaient : « C'est vous qui tenez sa vie entre vos mains ». Il était bon. Il n'était pas méchant. Tout ce qu'il voulait, il l'avait. De l'argent ! Il lui fallait de l'argent ? Il n'avait qu'à venir a moi. Il aurait eu toute notre maison... Mon fils !... Mon fils !...

La pauvre femme est accablée Elle prend place devant les avocats, entre ses amis, M. et Mme Millescamps. Elle restera là jusqu'à la fin de l'audience, mais comme une hallucinée. Le Président lui fait remarquer qu'elle entendra des choses désagréables.

Pendant une suspension d'audience, d'intéressants témoins échangent leurs impressions : de gauche à droite, Mlle VANHUFFEL, chaisière, le watman du tram H, M. LABELLE, M. PINTE, sacristain à Haubourdin, M. SMEULDERS, receveur du tram F et M. GHISLAIN, receveur du tram H.

Pendant l'audience et après leurs dépositions, les gendarmes d'HAUBOURDIN à qui revient l'honneur de l'arrestation des bandits, sont attentifs aux débats : de gauche à droite : MM. DUTILLEUL, gendarme, WEBER, maréchal-des-logis et HAZEBROUCK, gendarme.

Ceux qui l'ont échappé belle

Les témoignages qui suivent perdent de l'intérêt. Mlle Julie TOURBIER, proche voisine de la famille Warnez, vit deux ombres et entendit des pas. Elle le dit. C'est épisodique.

M. VERMONT, photographe à Haubourdin, ignora toujours que son honorable maison abritait en la personne de son locataire Momont, un fieffé coquin. Il conte avec un luxe de détails qui ont tous leur valeur quelles étaient les habitudes bonnes et mauvaises de l'assassin.

MM. Ignace MAJCKRZAK et Constant TEACKENS, tous les deux jeunes gens d'Emmerin, l'ont échappé belle. C'est le couple que Momont visa pour les tuer au chemin des Lostes. Ils narrent cette rencontre et le Polonais le fait avec un accent que ne désavouerait nul faubourg lillois.

Témoignages épisodiques

Et encore des victimes : M. LEERMONT, sacristain à Croix ; M. PINTE, sacristain à Loos, et Mlle VANHUFFEL, chaisière à l'église d'Esquermes, parlent des troncs éventrés. Les employés de tramways de Lille, MM. SMEULDERS, LABELLE et GHISLAIN, précisent les agressions des bandits. MM. CALAME, garde particulier ; CACHERA, veilleur de nuit ; Georges THIBAUT, entrepreneur ; Emile DELSALLE, industriel ; HERBAUT, conducteur de travaux, et LEFEBVRE, marchand de beurre, tous les six demeurant à Haubourdin, rendent compte une fois de plus des vols, cambriolages ou tentatives dont ils ont été victimes.

« L'œil au beurre noir »

Nous revenons à l'histoire du « coup de poing » avec Mme Marguerite RICHARD, débitante à Haubourdin. Le lendemain du crime le trio se réunit dans ce café. Momont parla du crime qui défrayait la chronique locale.

— J'ai promis d'être courageuse. Je le serai ! dit-elle, sans énergie.

Vers l'épilogue

Les plaidoiries des parties civiles vont commencer.

On montre le plan et les photographies du lieu du crime aux jurés et le premier avocat se lève, c'est Me PAYEN, qui remplace Me DE LAUWEREYNS, représentant la Compagnie des Tramways de Lille.

L'avocat reprend l'acte d'accusation en ce qui concerne les agressions sur les employés de tramways. La Compagnie ne veut pas monnayer la réparation de tels faits, mais c'est un devoir moral qui s'impose, car la justice doit assurer la protection des braves ouvriers que sont ces modestes employés.

Et déjà, une condamnation sévère et exemplaire est demandée avec une sobre éloquence.

L'audience reprendra aujourd'hui, à 12 h. 30, pour entendre la plaidoirie de la partie civile, le réquisitoire, les plaidoiries de la défense et pour le verdict.

Le jury aura à répondre à 243 questions. Les débats s'acheminent vers l'épilogue du sombre drame. La lutte déjà ouverte entre l'accusation et la défense sera âpre. La thèse du crime crapuleux l'emportera-t-elle sur la thèse du crime passionnel ?

La justice des hommes est souveraine.

FRED.

DANS LA MAGISTRATURE

De l' « Officiel » : Sont nommés : Présidents du Tribunal de Beauvais, sur sa demande, M. Mattel, président à Péronne ; de Saint-Omer, M. Delcourt, juge d'instruction audit Tribunal.

Juges au Tribunal de Béthune, M. Perret, juge d'instruction à Beauvais ; de Lille, M. Tacquet, juge à Hazebrouck ; de Valenciennes, M. Boyer, juge d'instruction à Montluçon.